

Etape N°2

Formulaire Mairie Inscription Année scolaire 2022-2023 Ecole Primaire La fontaine Maternelle

Enfant

Nom : Prénom :

Niveau à la rentrée 2022/2023 :

Frère(s) et/ou sœur(s) dans l'école La fontaine : oui non

(Préciser le niveau)

Allocataire CAF MSA

- **Toutes modifications d'adresse, de numéro de téléphone de situation familiale ou professionnelle en cours d'année scolaire doivent être impérativement signalées auprès de la Mairie (04.71.05.77.77)**

Le dépôt de ce dossier ne vaut pas acceptation de l'inscription de votre enfant à l'école La fontaine. Toute nouvelle inscription nécessite une décision du Maire ou de son représentant

Inscription à la restauration municipale

La fréquentation de votre enfant au restaurant municipal implique au préalable son inscription **sur le site internet** : <http://collectivites.acheteza.com>

- le **mardi AVANT 10H00** pour les jeudis et vendredis (école et centre de loisirs en période de vacances scolaires) ;
- le **jeudi AVANT 10H00** pour les lundis et mardis (école et centre de loisirs en période de vacances scolaires) ;
- le **lundi AVANT 10H00** pour le mercredi dans le cadre du centre de loisirs associatif (en période scolaire).

Les inscriptions et annulations au restaurant scolaire **devront impérativement s'effectuer en amont par chaque parent** dans les délais précités.

Pour les annulations en cas d'absence pour maladie, à titre dérogatoire et exceptionnel, sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation sur l'honneur, le repas du jour J sera remboursé si les services administratifs en Mairie sont prévenus le jour même avant 8h30 (04.71.05.77.77)

Tarifs en vigueur :

- ✓ Enfant valladier en maternelle : 3,55 €
- ✓ Enfant domicilié hors commune : 5,85 €
- ✓ Majoration si absence de réservation dans les délais impartis : 5 € par repas

Veillez cocher les cases pour les jours de fréquentation envisagés

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A cocher si demande de repas sans viande de porc <input type="checkbox"/> (aucune autre possibilité d'adaptation des menus)			

Si mon enfant fait l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), je m'engage à :

- Identifier sur le menu du restaurant municipal, disponible sur le site internet de la commune, les aliments interdits pour mon enfant,
- Apporter un (des) substitut(s) de repas pour remplacer les aliments allergisants pour mon enfant, aliments que je déposerai dans le réfrigérateur prévu à cet effet à l'école.

Dans ce cas, je reconnais avoir été informé(e) que la commune n'est plus en capacité de garantir le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaires telles que prévues dans la norme HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) notamment en ce qui concerne la non rupture de la chaîne du froid et la non conservation par la commune du plat témoin pour les aliments que je fournis. Dès lors, pour tout aliment extérieur à la restauration municipale, la restauration de mon enfant s'effectue sous mon entière responsabilité. De même, l'identification des aliments allergisants pour mon enfant est de mon ressort, le personnel municipal se conformant à mon écrit.

Inscription à la garderie

La garderie est un service municipal ouvert aux **seuls enfants dont les parents travaillent sur présentation d'un justificatif professionnel récent obligatoire ou d'une attestation sur l'honneur pour les travailleurs indépendants.**

Ce service est payant sur la base des tarifs suivants :

- ✓ Enfant Valladier..... **15 € par an et par enfant**
- ✓ Enfant domicilié hors commune..... **18 € par an et par enfant**

Si vous souhaitez utiliser ce service, veuillez compléter le tableau de fréquentation et remplir la déclaration sur l'honneur ci-contre.

Veuillez cocher les cases pour les jours de fréquentation de la garderie

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h30 à 8h20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12h00 à 12h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13h00 à 13h20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16h00 à 18h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je déclare sur l'honneur que nos horaires de travail (mes horaires de travail pour un parent isolé) imposent d'inscrire mon enfant :

(Nom-Prénom).....en classe de..... à la garderie de l'école maternelle aux jours et heures indiqués dans le tableau.

La santé de votre enfant

J'atteste sur l'honneur que mon enfant :

- est bien à jour de ses vaccinations obligatoires
- n'est pas à jour de ses vaccinations, dans ce cas, joindre un **certificat médical de contre-indication**.

Bénéficie d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) oui non
Si oui, prendre contact obligatoirement avec la Directrice de l'école.

- Porte : Des lunettes
- Des lentilles
- Une prothèse auditive

J'autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgences (pompiers, SAMU) pour que puissent être pratiquées toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris anesthésie, sur mon enfant. (Les parents seront contactés le plus rapidement possible).

Mon enfant nécessite une attention particulière (point de vigilance à préciser) :

Nom du médecin traitant :

Numéro de téléphone :

Le droit à l'image de votre enfant

La commune de Vals-près-le-Puy effectue des photos ou des vidéos dans le cadre des activités organisées par ses services pour une stricte utilisation de communication de la commune.

J'autorise la commune de Vals-près-le-Puy à photographier ou filmer mon enfant et à diffuser dans toutes publications municipales, notamment sur le site internet de la commune pour des expositions et dans la presse, l'image ou le film représentant mon enfant, aux fins de communication, d'information, d'illustration ou d'exposition.

Cette autorisation est valable pour la durée de validité de mon dossier familial. Elle est donnée à titre gratuit pour un nombre illimité de reproductions ou de représentations. L'autorisation est révoquée à tout moment (saisie de la commune de Vals-près-le-Puy par courrier) moyennant un préavis de 1 mois.

Autorisez-vous cette utilisation ? Oui Non

Je soussigné(e).....
(Père, mère, représentant légal)

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le formulaire d'inscription pour la rentrée scolaire 2022/2023.

Déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des informations de ce formulaire et des règlements en vigueur mis en ligne sur le site internet de la commune www.valspreslepuy.fr dans l'onglet : Cadre de vie et actions municipales, sous dossier : Enfance ⁽¹⁾

- ☞ Garderies périscolaires
- ☞ Restaurant municipal

Fait à....., le.....
« Lu et approuvé », signature :

(1) Ces documents peuvent également être retirés au secrétariat de la Mairie

Il convient de retourner, exclusivement en Mairie, le présent formulaire, accompagné de la demande d'inscription (étape 1) **si modifiée et des documents demandés au plus tard le :**

5 juillet 2022 délai de rigueur

Si inscription garderie : pièces obligatoires	
<input type="checkbox"/>	Justificatif professionnel parent 1
<input type="checkbox"/>	Justificatif professionnel parent 2
<input type="checkbox"/>	Justificatif de domicile
<input type="checkbox"/>	Paiement de la garderie
Si l'enfant n'est pas à jour des vaccinations	
<input type="checkbox"/>	Certificat médical de contre-indication.

Tout dossier incomplet sera considéré irrecevable.

Mentions légales : « Les informations collectées par le biais de ce dossier sont destinées aux services de la Commune de Vals-près-le-Puy. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, écrire à la Mairie de Vals-près-le-Puy, Place du Monastère 43750 Vals-près-le-Puy.